



Europe Ecologie  
Jean Philippe Magnen  
Elections Régionales  
<http://pays-de-la-loire.regions-europe-ecologie.fr/>

Nantes le 22 février 2010

Madame, Monsieur

Nous avons étudié l'ensemble des revendications portées par votre collectif au regard de l'affichage publicitaire.

La publicité introduit dans notre société des réflexes de consommation dont nous regrettons tout à la fois :

- les conséquences (en termes d'éducation, de reproduction sociale, etc.)
- les risques (en termes d'environnement, de sécurité des automobilistes, etc.)
- les impacts à long terme (sur la capacité des jeunes à construire leur esprit critique, notamment)

Ce constat – que nous partageons – appelle des solutions législatives et réglementaires.

La Région n'a malheureusement pas compétence pour réviser la loi de 1979.

A cet effet, nous ne pouvons malheureusement pas :

- Répondre favorablement à la création d'un débat « préalable », en vue de la révision de cette loi. Nous pensons que ce débat n'est pas du ressort de la région mais relève du débat national
- Détailler, de manière exhaustive, l'ensemble des mesures permettant de restreindre l'usage (abusif) de l'affichage publicitaire. La définition de ces mesures doit faire l'objet d'un débat concerté entre les acteurs économiques, l'Etat et les acteurs associatifs.

En revanche, nous souhaiterions pouvoir – une fois élus – engager une réflexion avec vous sur :

- Les outils permettant d'impliquer les acteurs régionaux (associations de consommateurs, entreprises, etc.) dans le suivi du respect des exigences légales (définies par nos députés)
- Les outils permettant – à long terme – de trouver un compromis réaliste entre la nécessité d'informer et la nécessité de ne pas défigurer l'espace public.

Convaincu de la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs à une véritable transformation écologique de notre région, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Cordialement,

Jean-Philippe Magnen